



**DELIBERATION**  
**COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER**  
**DEPARTEMENT DU CALVADOS**

**Séance du 12 juin 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le douze juin à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 5 juin 2025, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

**Nombre de Membres**

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	16

**Présents** : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Madame CARPENTIER, Madame WINDELS, Madame LEBERTRE, Monsieur LE BRETON, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Monsieur BENOIST, Monsieur BLAIZOT, Madame LANGLAIS, Monsieur BRIAS

**Absents excusés** : Monsieur LEPORTIER, madame TERRIER, Mme LEMOINE a donné pouvoir à monsieur TREFOUX, monsieur VIGNANCOUR a donné pouvoir à monsieur DUPONT-FEDERICI, monsieur HAMEL a donné pouvoir à madame CARPENTIER, monsieur GODEL a donné pouvoir à monsieur ENGEL.

**Absent** : Monsieur COISEL

**Secrétaire de Séance** : Monsieur TREFOUX

**25-045 TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE 2025-2026**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Pour rappel**, un marché de restauration scolaire a été renouvelé en 2022 par un marché groupé réunissant 8 communes de Coeur de Nacre, permettant ainsi de bénéficier de prestations de meilleure qualité. Malgré une baisse observée sur le prix de revient de la prestation de restauration scolaire, une révision des tarifs va être appliquée à compter de septembre 2025 (estimation entre + 2% et + 3,5%).

Afin de faire face à cette évolution, la commune propose d'augmenter les tarifs de restauration scolaire d'environ 2,88%.

Il est donc proposé que le tarif cantine augmente donc de +0,15€ pour les élémentaires et les maternelles.

	<b>Tarifs 2024/2025</b>	<b>Tarifs 2025/2026</b>
Repas du midi	Par repas enfant maternelle : 5,20€	Par repas enfant maternelle : 5,35€
	Par repas enfant primaire : 5,30€	Par repas enfant primaire : 5,45€
	Accueil enfant ayant un Protocole d'Accueil Individuel (PAI) : 1,90€	Accueil enfant ayant un Protocole d'Accueil Individuel (PAI) : 1,95€

Le quotient familial s'appliquera sur ce nouveau tarif, ainsi que la cantine à 1€, le temps de la durée de ce dispositif.

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des présents et des pouvoirs,

- **ADOpte** les tarifs relatifs à la restauration scolaire pour l'année 2025/2026.

Vote : Pour : 16

Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Thomas DUPONT-FEDERICI**



Accusé de réception en préfecture  
014-211400668-20250612-25-045-DE  
Date de télétransmission : 17/06/2025  
Date de réception préfecture : 17/06/2025